

DADS-U :

Plus simple et plus efficace par jedeclare.com

Pour quels clients ?

jedeclare.com assure la multi-distribution de tous les types de DADS-U :

- ▶ DADS-U TDS,
- ▶ DADS-U Honoraires,
- ▶ DADS-U IRC pour les caisses de retraite complémentaire,
- ▶ DADS-U Prévoyance (IP ou Mutuelles),
- ▶ DADS-U complètes,
- ▶ DADS-U Caisses Congés Intempéries BTP,
- ▶ et aussi DADS-U Prévoyance pour les sociétés d'assurances ou leurs courtiers délégués, grâce au partenariat signé entre jedeclare.com et DECLARASSUR.

Points forts

- ▶ **Aucune formalité administrative** : pas besoin d'inscrire mes dossiers clients
- ▶ **Aucune attente même en « période de pointe »**
- ▶ **Une garantie contractuelle de résultat et de prise en charge des difficultés**
- ▶ **Un suivi complet en un point unique** : jedeclare.com

Mode opératoire

- ▶ **Générer le fichier** et son contenu en fonction des destinataires souhaités
- ▶ **Transmettre le fichier DADS-U** : test ou réel, il est transmis automatiquement par votre logiciel ou à envoyer en pièce jointe par mail de votre compte identifiantcabinet@jedeclare.com vers DADSU@jedeclare.com
- ▶ **Réception de l'ADS** : après chaque télétransmission, le cabinet reçoit quasi-immédiatement de jedeclare.com l'**Avis de Dépôt Signé**, justifiant la date et l'heure du dépôt. En cas de non réception il faut appeler l'assistance (Tél : 08 90 71 06 13).
- ▶ **Réception de l'ACS** : quelques minutes plus tard, l'**Accusé de Contrôle Signé** indique si la télédéclaration est acceptée ou rejetée par jedeclare.com. Attendre une heure pour appeler l'assistance en cas de non réception.
- ▶ **Si l'ACS est négatif, la déclaration n'est pas envoyée au(x) destinataire(s)** : visualiser les causes, corriger dans le logiciel, régénérer la télédéclaration et réenvoyer à jedeclare.com.
- ▶ **Réception de l'ARS** : quand la télédéclaration a été acceptée (ACS positif), elle est transmise au(x) destinataire(s) par jedeclare.com et le cabinet reçoit alors un compte-rendu de traitement de l'OPS indiquant si celui-ci a accepté ou rejeté la déclaration.

Vous pouvez toujours visualiser dans l'espace privé de jedeclare.com le détail des télétransmissions et des éventuelles erreurs.

